

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.
TÉLÉPHONE 31	COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE		
Les abonnements se paient d'avance			
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse			

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— — —)	3 fr. 50
» 2 ^e page (— — —)	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Vainqueurs de la guerre, les Alliés se sont laissés battre dans la paix. On n'aura jamais vu chez les mêmes hommes tant de complaisance à laisser détruire ce que tant d'héroïsme avait fait.

Au nom de l'Empire britannique, Georges VI déclarait dimanche à ceux qui seraient tentés d'espérer dans une défaillance de l'Angleterre « que le pays est prêt à faire face à tout événement, quels que soient les sacrifices encourus ».

Déclaration immédiatement confirmée par le Premier Ministre responsable adressant à qui de droit l'avertissement suivant : « que personne ne commette l'erreur de croire que nous ne sommes pas prêts à jeter tout le poids de nos forces dans la balance ».

Il en aura fallu du temps et des malheurs pour que la Grande-Bretagne revienne de ses terribles illusions !...

Tout de suite après avoir signé le traité de Versailles, nos alliés s'en détachèrent et l'abandonnèrent aux soins de la France, non sans la gêner de leur mieux quand elle essayait à elle seule de défendre l'œuvre qu'ils avaient ensemble accomplie.

Il n'aurait pas fallu des siècles pour solidifier cette nouvelle construction de l'Europe si ses architectes ne l'avaient pas eux-mêmes livrée aux démolisseurs. Mais parce qu'ils laissaient renverser pièce à pièce le traité de Versailles, ses propres auteurs l'accusaient de ne pas tenir debout.

Vainqueurs de la guerre, les Alliés se sont laissés battre dans la paix. On n'aura jamais vu, chez les mêmes hommes, tant de complaisance à laisser détruire ce que tant d'héroïsme avait fait !

Dès le lendemain de la paix, l'Amérique désavoua la signature de son Président, repudia la Société des Nations dont il était le père et fit avec l'Allemagne son petit traité séparé !... Et ce premier abandon fut la première revanche de Berlin en lui apportant l'espoir des suivantes.

Quant à l'Angleterre, hantée par la peur de la puissance française, elle n'y vit de contrepois possible que dans la reconstitution de la puissance allemande. Par mille canaux nous arrivait cette recommandation — trop facilement écoutée chez nous — qu'il n'y aurait jamais de paix européenne sans la renaissance germanique... Alors que c'est tout le contraire qui est vrai !

Conciliation, renoncements, oubli !... En France, des partis, trouvant dans ce programme de facilité un puissant moyen de propagande, répandaient ces affreux bobards. Un peuple est toujours disposé à écouter les lâches flatteurs qui promettent de ne lui demander aucun effort et de lui assurer tout de même une parfaite douceur de vivre dans la paix et la sécurité. Il n'aime pas la vérité, il conspu les hommes courageux qui la prêchent et les tient pour des ennemis.

On en venait jusqu'à dire que notre meilleure défense serait notre faiblesse, qu'il fallait désarmer, même seuls, et que plus nous serions sans défense, plus nous serions en sécurité. Parfaitement ! Cette thèse absurde du « désarmement unilatéral » a été longtemps soutenue par des partis et des hommes qui l'ont d'ailleurs répudiée en arrivant au pouvoir, ce qui aurait dû suffire à les déshonorer.

Voilà comment les prétendus « pacifistes » de France et d'Angleterre ont perdu la paix, favorisé le triomphe des hommes de violence et des puissances de dévastation. Voilà par quelles voies d'imprudance et d'erreur ils nous ont menés aux bords sanglants de la guerre. C'est à eux que nous devons Hitler !

Aujourd'hui l'Angleterre mesure les conséquences formidables de cette duplicité et elle fait d'ailleurs un magnifique effort pour les réparer.

Elle, qui se croyait si sûre dans son île, se voit obligée d'aller établir ses protections au loin, jusque sur les bords de la Vistule et sur les rivages de la mer Noire. Elle, qui se voulait à peine solidaire de la France et

de la Belgique, se sent menacée dans son indépendance par les menaces faites à l'indépendance de la Pologne, que les Anglais ne pouvaient pas souffrir ! Pour défendre Londres, il faut qu'elle soit toujours prête à défendre et Varsovie et Bucarest et Athènes et plus loin même, Ankara !

Voilà ce qu'on a gagné à croire qu'il suffisait de faire confiance à l'Allemagne pour n'avoir même plus à se préoccuper de défendre le territoire national.

Oui, elle est reconstruite la puissance allemande et l'on voit comme elle contribue à assurer la paix !

Si l'Angleterre est obligée de centupler ses dépenses de guerre, si elle a été obligée de décréter la conscription — chose horrible à penser pour un britannique — si elle est obligée de multiplier les avertissements à Berlin, c'est que les Allemands ont été tellement habitués à ne trouver chez les Anglais que complaisances et reculades, tellement habitués à ne se heurter qu'à des consignes de mots, à des objections platoniques et diplomatiques, qu'aujourd'hui ils ne peuvent pas croire que c'est fini !... On leur a tout permis jusqu'ici, ils ont eu peine à croire à la réalité d'une véritable résolution de résistance. Ils ne nous croient pas guéris de notre pacifisme et si la guerre éclate c'est parce que jusqu'au bout, l'Allemagne aura été persuadée que nous ne voulions pas la faire.

Quand on lui rappelle les engagements franco-anglais envers la Pologne, Hitler est en droit de penser : « Cause toujours ! On sait ce que ça veut dire ! On l'a vu !... Vous garantessez aussi la Rhénanie, je l'ai prise et vous n'avez rien fait ! Vous garantessez l'Autriche, je l'ai prise et vous n'avez rien fait ! Vous garantessez la Tchécoslovaquie, je l'ai prise et vous n'avez rien fait !... Je prendrai Dantzig, j'étroufferais la Pologne et vous n'en ferez pas davantage.

Esperons toutefois que les avertissements diplomatiques apportés par les ambassadeurs de France et d'Angleterre, les discours de Daladier et du général Gamelin, le message royal de Georges VI et, enfin, la déclaration de M. Chamberlain auront réussi à détruire son illusion, à le persuader qu'il y a quelque chose de changé et que, cette fois, c'est sérieux !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Le Drapeau français

Une des plus chères et aussi, faut-il le souligner ? des plus platoniques préoccupations des partis révolutionnaires, c'est de substituer le drapeau rouge au drapeau tricolore. Au cours des dernières années, nous avons pu constater, dans toutes leurs manifestations, leurs réunions, leurs cortèges, leurs grèves, la persistance qu'ils ont mise à arborer cet emblème, au nez de la police impuissante ou découragée.

Que reprochent-ils donc aux trois couleurs ? D'être le drapeau de la royauté, le drapeau de la réaction. Il s'agitrait pourtant de faire de l'histoire et non de la fantaisie partisane. Le premier fanon, la chape bleue de Saint-Martin, portée en 507 à la bataille de Vouillé et consacré par la victoire fut, en fait, le drapeau de la fondation de la monarchie et de la nation française. Il était bleu. Dans la suite, c'est-à-dire de Clovis à Louis-le-Gros, en passant par le grand règne de Charlemagne, la seule bannière nationale, portée dans les expéditions du ban et de l'arrière-ban, fut faite d'une étoffe de cette couleur.

A partir de Louis-le-Gros et jusqu'à Charles VI, y compris le règne de Saint-Louis, ce fut une oriflamme rouge frangée d'or qui triompha à Bouvines et sur les autres champs de bataille et qui fut arborée aux croisades. Après Charles IX, on revint au bleu, puis ce dernier roi adopta la couleur blanche qui devait demeurer, jusqu'en 1793, celle de l'emblème national.

Il est évident que, prises séparément, les trois couleurs ont symbolisé la monarchie qui a gouverné la France pendant dix-huit siècles ; mais il faut se

Informations

Célébration de l'Indépendance Day

A l'occasion de l'Indépendance Day, une manifestation d'amitié franco-américaine a eu lieu à Cahors-sur-Marne, où M. William Bullitt, ambassadeur des Etats-Unis a inauguré une plaque au soldat inconnu américain.

L'ambassadeur américain, ainsi que MM. Marchandeau et Champetier de Ribes, au nom du Gouvernement français, ont exalté la fraternité d'armes des deux grandes démocraties et leur volonté de paix fondée sur le droit et la justice.

La prorogation de la Chambre
Un nouveau conseil des ministres aura lieu vraisemblablement avant la fin de la semaine.

L'évolution de la situation internationale rend en effet nécessaires ces délibérations ministérielles, où le président du conseil et le ministre des affaires étrangères peuvent mettre le gouvernement au courant des événements et leur faire approuver les mesures commandées par ces derniers.

Dans les milieux politiques, on croit que le problème de la prorogation du mandat de la Chambre actuelle, sera examiné et résolu au cours de ce conseil.

Pour la défense nationale

Les nombreux dons volontaires reçus pour la défense nationale par le président du conseil ont déjà permis la mise en service de neuf avions. Ajoutons que c'est par suite d'une erreur matérielle qu'on a annoncé qu'un versement de 1 million 500.000 fr. avait été effectué à la caisse autonome de la défense nationale. En réalité, il s'agit d'un don anonyme d'un million de francs.

Les intentions du Reich sur Dantzig

Les intentions du gouvernement du Reich dans l'évolution du problème de Dantzig restent très obscures. Cependant, on tient à souligner ici que l'Allemagne n'a pas l'intention de brusquer les choses et que, comme l'a déclaré dimanche, à Kaiserlautern, le ministre Rudolf Hess, elle attend les événements.

L'attitude de la Slovaquie

« La Slovaquie restera alliée du Reich, quoi qu'il arrive », a déclaré M. Sano Mach, ministre de la propagande slovaque, au cours d'une manifestation populaire.

Une brochure hostile au Reich

Mardi, la sixième édition de la brochure du docteur Lajos, « Les chances de l'Allemagne dans une guerre », a été mise en vente. Trente-cinq mille exemplaires de cette publication ont été vendus à ce jour, ce qui constitue un chiffre record pour la Hongrie.

Dans sa brochure, le docteur Lajos démontre que l'Allemagne, en cas de conflit armé, n'a aucune chance de l'emporter sur les démocraties.

Le problème de Dantzig

On confirme, de source autorisée, qu'aucune lettre du gouvernement polonais n'a été remise au Sénat de Dantzig au sujet des récentes mesures militaires prises par les autorités nationales-socialistes de la Ville Libre.

La prise de position officielle du gouvernement polonais à l'égard de la remilitarisation de Dantzig ne viendra sans doute que lorsque les conversations diplomatiques qui se poursuivent à ce sujet, à Varsovie, à Paris et à Londres, auront permis de rassembler tous les éléments nécessaires.

Il convient de signaler ici l'arrivée à Varsovie, mardi, des ambassadeurs de Pologne à Londres et à Washington.

Le souvenir de l'époque où l'assemblée en a été fait, dans quelles conditions et dans quel but. On se rendra compte alors que l'hostilité des extrémistes contre le drapeau tricolore est plus de tendance que de raison.

Paris avait gardé des anciens oriflammes de France les couleurs bleue et rouge qu'il avait réunies et faites siennes, — elles se sont restées, du reste. Le 12 juillet 1789, les Parisiens substituèrent à la cocarde royale blanche une nouvelle et bleue et rouge qui fut présentée au roi à l'Hôtel de Ville et que Louis XVI mit à son chapeau. Ce jour-là, Lafayette, dans une pensée de réconciliation générale, ajouta à cette cocarde la couleur royale et assembla ainsi, le bleu, le blanc et le rouge.

« Ces couleurs, dit-il au peuple, feront le tour du monde et nous triompherons avec elles ».

Elles ont triomphé, en effet, et c'est pour cela que nous sommes fiers du drapeau tricolore. Il nous rappelle, si nous séparons les couleurs, quatorze siècles de gloire et de grandeur, et si nous les réunissons, elles évoquent à nos yeux les triomphes de nos armées sur tous les champs de bataille du monde.

Avant de parler de lui substituer le drapeau rouge, il faudrait effacer de nos souvenirs les atrocités auxquelles celui-ci a présidé. Or, nous ne pouvons oublier qu'il a toujours été le signe de ralliement de la révolte, du désordre, de l'assassinat, du pillage.

Jacques ROZIERES.

Bataille de tanks en Mongolie

Un message du front de la rivière Khalka annonce qu'une centaine de tanks soviétiques ont attaqué les lignes japonaises mardi. L'artillerie et les bombes d'avions japonais en ont détruit plus de trente. Six tanks se sont approchés à cent mètres des lignes nippones, mais ils ont été démolis sans avoir pu atteindre leur objectif.

La neutralité américaine

Selon le « New-York Times », M. Roosevelt estime que l'éventualité d'une guerre en Europe a été accrue par le vote de l'embargo sur les armes et les munitions aux belligérents en cas de guerre. Le président croit qu'en rejetant le projet Bloom, la Chambre a encouragé Hitler et Mussolini à employer la force pour appuyer leurs exigences. Enfin, le président est convaincu que la Chambre a compliqué sa tâche, qui est de garder les Etats-Unis en dehors d'un conflit.

Ce qui inquiète particulièrement le Président, c'est que le vote de la Chambre soit interprété en Europe comme la preuve que la majorité américaine n'approuve pas les efforts du gouvernement pour éliminer les tactiques d'agression en Europe, en mettant l'influence morale des Etats-Unis aux côtés des démocraties.

EN PEU DE MOTS...

— M. Emile Faure (U.R.D.) a été élu président du Conseil municipal de Paris par 53 voix contre 27 à M. Bossus (communiste). M. Emile Faure est né en 1890, à Sarlat (Dordogne). Il est conseiller municipal de Paris depuis les élections de 1919. M. Robert Bos a été élu président du Conseil général de la Seine.

— Le docteur Turchini, chef du laboratoire de radiologie à l'hôpital de la Charité, a dû être opéré pour la 20^e fois. Il est maintenant amputé du bras droit et de la main gauche.

— M. Pierre Blanc, de Willems (Nord) est entré, le 28 juin, dans sa 102^e année. Il est le doyen des agriculteurs de France.

— M. Robert Guyon, correspondant du « Journal » de Paris, à Rome, vient d'être l'objet d'une mesure d'expulsion.

— Les travaux de renforcement du sous-marin « Phénix » ont commencé mardi dans la baie de Cam-Rahn. Les efforts des sauveteurs tendront à traîner l'épave sur un haut fond.

NOS ÉCHOS

Quel malheur !

La famille a démenagé l'année dernière et le hasard a fait qu'un incendie a détruit la maison qu'ils occupaient auparavant.

Quelle chance que nous ne l'habitons plus ! dit la maman à son petit dernier. Tu aurais pu périr dans l'incendie !... C'est dans cette maison là que tu es né.

— Oh ! quel malheur ! s'écrie le gamin en pleurant... Alors je ne suis plus né nul part puisque ma maison a brûlé !

Savoir boire.

Un jour, trois gentilhommes allèrent trouver le premier président de Bellèvre qui avait la réputation de posséder la meilleure cave de Paris et lui tendirent un placet dans lequel ils suppliaient Monseigneur de leur octroyer six bouteilles de Bourgogne.

Homme d'esprit autant qu'intrépide buveur, de Bellèvre ajouta, au bas du placet :

« Bon pour douze bouteilles, attendu que je m'y trouverai ».

C'est terrible.

Pierre Corbier se désola au café devant quelques amis :

— Un vrai malheur, je vous dis, qui m'est arrivé hier. En descendant de l'autobus, ma femme a glissé et est tombée. On l'a relevée rapidement et transportée dans une boutique voisine. En fin de compte, ça m'a coûté près de quinze cents francs.

— Mais pourquoi donc ?

— Ces idiots l'avaient emmenée dans le magasin d'une modiste.

Excursion bien comprise.

Calino est allé en famille entre deux autobus, à Bordeaux. Il raconte son voyage à un copain :

— Comment diable, dit ce dernier, as-tu fait pour visiter Bordeaux en cinq heures et y déjeuner ?

— Eh bien ! voilà : nous nous sommes partagés la besogne. Ma femme a fait les magasins, ma fille les dancings et moi les cafés !...

Réplique.

X... financier quelque peu véreux, cause à très haute voix au Café de Paris, des périls extérieurs :

— Moi, s'écrie-t-il, si la France est réellement menacée, au premier appel, je volerais à la frontière...
— Parbleu ! murmure un auditeur, là... ou ailleurs !...

Escale à Tunis

Les heures trop brèves que je viens de passer à Tunis m'ont permis de reprendre contact avec les hommes et avec les choses de la Régence et, ayant vu et entendu beaucoup, de rapporter de mon voyage des impressions infiniment satisfaisantes que je me dois de communiquer brièvement à mes compatriotes.

Dirai-je d'abord le plaisir que j'ai éprouvé à me retrouver à Tunis, dans cette cité accueillante et gaie, encore embellie depuis mon dernier séjour et dont le port dragué, amélioré, recevait pour la première fois un bâtiment de fort tonnage de la Compagnie Générale Transatlantique ?

Dirai-je que, retourné aux ruines de Carthage — que seul le génie de Flaubert a su faire revivre — j'ai pu à nouveau méditer sur la vanité et l'instabilité des Empires fondés sur la force : car s'il ne reste rien de la célèbre métropole punique, rivale de Rome, implacablement rasée par Scipion Emilien, il ne reste que quelques vestiges de la cité romaine, détruite à son tour au temps des invasions.

Mais la philosophie du passé ne saurait nous faire oublier le présent, lequel, malgré les circonstances, nous apparaît en Tunisie pleinement rassurant.

Je le dirai d'un mot : c'est la-bas l'union de tous autour du drapeau français. Il a suffi de certaines menaces — que les populations musulmanes n'oublieraient pas aisément — pour que cessent les jeux de la politique locale et que le peuple tunisien unanimement manifeste sa résolution de ne tolérer aucune modification de son statut international.

Nos protégés arabes et berbères sont profondément convaincus que nulle puissance mieux que la France ne saurait leur assurer la paix, la justice et le progrès dans le cadre de leurs traditions et de leurs coutumes. Cet état d'esprit, qui s'est hautement affirmé voici quelques mois déjà, dure, s'affermira, s'ancre plus profondément dans les opinions. Aussi, lorsque S. A. le Bey, récemment, proclamait l'indéfectible attachement et la reconnaissance des Tunisiens pour la France, pouvons-nous dire qu'elle parlait au nom de ses 2.300.000 sujets.

En Tunisie, « le plebiscite est fait », comme disait dernièrement M. le Président de la République. Les 40.000 travailleurs tunisiens de 1914, des Maraïs de Saint-Gond, du Ravin de Beaurepaire, de l'Artois, de Verdun seraient demain des centaines de mille qui se dresseraient d'un irrésistible élan pour défendre leur pays et la France.

A l'abri de cette sûreté morale, la Tunisie travaille, tranquillisée au surplus par l'édification entre le golfe de Gabès et la région des dunes, de toute une série d'ouvrages fortifiés destinés à la protéger au Sud si besoin était.

Devenue une marche-frontière de notre Empire, elle acquiert à nos yeux une importance nouvelle qui, sans ajouter à nos obligations, les rend cependant plus impératives et plus pressantes.

Nous devons nous attacher à toujours mieux comprendre nos protégés ; le problème tunisien, en effet, est un problème de mise en valeur : le Tunisien n'est pas un matérialiste, il ne vit pas seulement de pain : « Conserve ton pain et déride tes sourcils », dit un de ses proverbes. Vu du côté français, le problème tunisien est une question d'autorité et de fermeté et, à cet égard, nous pouvons faire le plus grand crédit au distingué représentant de la France, M. le résident général Labonne, dont la carrière nous garantit les mérites.

Rappellerai-je aussi les progrès réalisés dans le domaine économique qui sont l'annonce de l'œuvre à poursuivre ?

Mis à leur place.

Plusieurs jeunes gens mal élevés insultaient un bossu qui ne manquait pas d'esprit de répartie, aussi leur répondit-il : « Que voulez-vous, il n'est pas donné à tout le monde d'être plat !... »

Un cas !

— Pendant quinze ans il a passé toutes ses soirées auprès de sa femme...
— C'est un cas extraordinaire de fidélité !...

— Non... de paralysie !...

De 1881 à 1937, les céréales passent de 530.000 hectares ensemencés en blé dur et en orge à environ 1.650.000 hectares de blé dur, blé tendre, orge, avoine ; dans le même temps, la production est multipliée par 7 : 1 million de quintaux en 1881 contre 7 ou 8 millions aujourd'hui.

La culture de l'olivier triple d'étendue valorisant les terres auparavant en friche de la région de Sfax et du centre tunisien qui offrent ainsi au voyageur le spectacle magnifique d'une forêt argentée ; aussi la Tunisie se classe-t-elle au quatrième rang des pays producteurs de l'huile d'olive.

Malgré une législation franco-tunisienne sévère, la vigne, jadis inconnue, occupe plus de 40.000 hectares et, en 1938, a donné 2 millions d'hectolitres de vin. Et je ne fais que citer les cultures fruitières, les agrumes, le palmier datier, l'élevage du mouton.

Tous ces résultats ont été acquis suivant la formule bien française de la collaboration avec les autochtones, intimement associés aux efforts de la puissance protectrice.

Bref, la Tunisie a été colonisée par nous, c'est là un fait indiscutable ; Italiens, Maltais, Espagnols, Grecs ont pu s'installer dans la Régence et y développer leurs entreprises à la faveur de la sécurité et de l'ordre que nous y faisons régner. Cela ne retire absolument rien au mérite de la France ni au courage de ses colons dont l'exemple et les initiatives sont à la base de la prospérité actuelle.

Noublions pas, d'ailleurs, que l'augmentation de la population italienne sur ce coin de terre africaine date seulement du Protectorat français et qu'aujourd'hui nos compatriotes sont environ 110.000 en Tunisie contre seulement 95.000 Italiens. N'oublions pas non plus que la grande masse de cette population italienne se compose d'artisans et d'ouvriers, main-d'œuvre pauvre qui, sans doute, vit mieux sur notre sol que chez elle.

Les Italiens en Tunisie possèdent 77.000 hectares, les Français 630.000 hectares. La valeur des propriétés rurales italiennes — principalement des vignobles — peut être estimée à environ 500 millions, celle des terres françaises à plus de 3 milliards de francs. La part italienne dans la production agricole atteint 12 0/0 contre 41 0/0 aux Français. Enfin, c'est en France que les vitiiculteurs italiens vendent leurs vins.

Ainsi, c'est la France, et personne d'autre, qui a fait la Tunisie plus riche et plus forte, qui l'a dotée de l'équipement économique nécessaire, qui l'a aidée à progresser dans la voie de la civilisation, développant l'enseignement, les œuvres sanitaires et les institutions sociales.

Ni aujourd'hui, ni demain, la Tunisie ne doit cesser de faire partie de notre Empire. Elle en constitue d'ailleurs une pièce maîtresse, aussi bien en Afrique du Nord que sur les rives de cette Méditerranée, voie impériale franco-britannique. Depuis 1881, il n'y a plus de « question tunisienne » ; aucune menace, aucun marchandage, aucune conférence ne saurait la rouvrir.

Pour la Tunisie comme pour la paix, soyons forts en Afrique du Nord, soyons-y prévoyants, réalistes, économiques, ayons la politique musulmane compréhensive et vigoureuse qui doit être celle d'une grande nation libérale que les questions de races et de religions ne heurtent pas ; ayons les moyens et les hommes pour agir, pour parler, pour convaincre, et ne tardons plus à achever l'équipement définitif de Radio-Tunis dont le rôle sera de faire entendre sur tout le bassin de la Méditerranée la voix de la France, amie traditionnelle de l'Islam. — (Le Capital).

Léon BARETY.

Le Livre

Chronique du Lot

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Le Conseil d'arrondissement de Cahors s'est réuni le 3 juillet dernier. Il a voté les motions et vœux suivants :

Adresse au Gouvernement

« Le Conseil d'arrondissement de Cahors,

« considérant la gravité de la situation présente, félicite le Président du Conseil des courageuses paroles qu'il a prononcées à la Tribune du Parlement et fait confiance au Gouvernement dont fait partie M. Anatole de Monzie, élu du département du Lot, pour sauvegarder la paix du monde dans le respect des libertés démocratiques et de l'honneur de la France. »

Caisse des Calamités agricoles

Vœu présenté

par MM. Bladié et Destriël

« Le Conseil d'arrondissement, « considérant que, parmi les réformes demandées à juste titre, par les agriculteurs, la création d'une Caisse nationale destinée à indemniser les victimes des calamités agricoles ne semble pas avoir le rang qu'elle mérite dans le programme des travaux parlementaires, « Emet le vœu que cette Caisse soit créée sans retard, au besoin par décret-loi. »

Contre la tuberculose

Vœu présenté par M. Gayet

« Le Conseil d'arrondissement, « émet le vœu que soit poursuivie l'étude de certains vaccins utilisés pour la lutte contre la tuberculose dans certains pays étrangers en vue de leur admission et de leur application en France si des mesures impartiales de contrôle en font apparaître l'innocuité et la valeur préventive et curative. »

Bâtiments communaux

Vœu présenté par M. Pagès

« Le Conseil d'arrondissement, « émet le vœu que le département vienne en aide aux communes en vue de la remise en état des bâtiments communaux détruits ou gravement endommagés par la foudre. « En particulier, la commune de Pradines, qui a eu son clocher très sérieusement endommagé. »

Travaux sur routes

Vœu présenté par M. Derrupé

Le Conseil d'arrondissement de Cahors, « émet le vœu que soient exécutés aussitôt que possible sur les routes du département et principalement sur les n^{os} 653 et 656, les travaux de relevement et de signalisation nécessaires aux contours pour rendre plus sûre la circulation.

Les bienfaits de l'eau et de la lumière

Vœu présenté

par MM. Derrupé, Gayet, Pagès

« Le Conseil d'arrondissement, appelle l'attention du Gouvernement sur les travaux d'adduction d'eau potable et les extensions des réseaux électriques qui restent encore à exécuter aux abords immédiats de nos villes et dans nos campagnes ; « demande à M. le Président du Conseil de vouloir bien autoriser les dérogations nécessaires pour l'attribution de subventions aux communes et aux Syndicats qui ont des projets en instance au Ministère de l'Agriculture. « Compte sur lui pour favoriser ainsi l'hygiène et le bien-être des populations des faubourgs et des campagnes en dispensant à tous les bienfaits de l'eau et de l'électricité. »

Permis de chasse

Vœu présenté par M. Courdresses

« Considérant que la propriété bâtie, les surfaces des propriétés non bâties occupées par des services militaires ou publics, ne peuvent, évidemment servir à l'exercice de la chasse, « Le Conseil d'arrondissement émet le vœu : « que la part du montant du permis de chasse leur soit attribuée proportionnellement à l'étendue de leurs propriétés non bâties respectives, à l'exclusion des surfaces occupées par des services militaires ou publics. »

Pour le Canal des Deux-Mers

Vœu présenté par M. Gipoulou

« Le Conseil d'arrondissement de Cahors : « considérant que la construction d'un grand canal unissant l'Atlantique à la Méditerranée présenterait des avantages énormes au point de vue politique, économique, militaire et social, « qu'il permettrait notamment de s'affranchir du détroit de Gibraltar, 1^{er} au point de vue commercial ; 2^o au point de vue militaire, en ce qui concerne les mouvements des flottes françaises et alliées, « considérant que les moyens techniques ont fait un tel progrès qu'ils rendent facile aujourd'hui ce qui était impossible il y a quelques années, « émet le vœu que le Gouvernement facilite à une Société française, aussitôt que les graves soucis de l'heure le permettront, la construction du canal des Deux Mers, »

LOTTERIE NATIONALE

Le tirage de la Loterie nationale, tranche du 14 juillet (12^e tranche 1939) aura lieu à Dieppe, le jeudi 13 juillet à 21 heures.

Légion d'honneur

Sont promus officiers de la Légion d'honneur le lieutenant-colonel Crappon, le chef de bataillon Céronne, le capitaine Fournet du 16^e tirailleurs sénégalais.

Sont promus chevaliers de la Légion d'honneur : les lieutenants Gillet et Pelloquin, l'adjutant-chef Lallemand et le maître-ouvrier Lartigue, du 16^e tirailleurs sénégalais.

Administration des tabacs

Notre compatriote M. Marcel Murat, contrôleur principal du service d'exploitation industrielle des tabacs à Cahors, est nommé à Paris, avec grade correspondant à celui d'entreposeur. Nos félicitations.

Colonies de vacances

De l'inspection académique :

Les institutrices et instituteurs du département du Lot sont autorisés à prendre part à la vente du carnet national de colonies de vacances, pour l'année 1939.

Justice de paix

A dater du 8 juillet 1939, M. Laviale, juge de paix de Cahors (canton Sud et Nord) et de Lalbenques, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Laviale était un excellent magistrat dont le départ sera bien regretté. Nous lui adressons nos vives sympathies et nos sincères vœux de bonne et longue retraite.

M. Vitrac, juge de paix de Bourg-de-Visa et Montaignu-du-Querqy (Tarn-et-Garonne), est nommé, sur sa demande, juge de paix de Souillac et Payrac (Lot).

P.T.T.

Mme Teyrac, de Livronn, est nommée employée des P.T.T. au bureau de Figeac.

P. O.-Midi

Nous apprenons avec plaisir que M. Parnaudeau, contrôleur du trafic à la gare de Cahors vient d'être nommé sur place inspecteur du trafic.

Nos félicitations.

Armée de l'Air

Dans la liste des candidats admis à l'Ecole de Royan, en qualité d'élève-mécanicien de carrière, de l'Armée de l'Air, nous relevons le nom de notre compatriote, M. Georges Garcia de Laparra, des Quatre-Routes (Lot). Félicitations.

AUX REFUGIÉS ESPAGNOLS

La Préfecture communique :

Tout réfugié espagnol qui sera découvert sur le territoire du département du Lot en rupture d'un camp de concentration sans avoir obtenu, pour en sortir, une autorisation de résidence de la Préfecture (Service des réfugiés espagnols), sera immédiatement arrêté et reconduit dans son camp, sans préjudice des poursuites qui pourraient être intentées contre lui. De même, tout patron qui aura employé les services d'un réfugié espagnol ainsi pris en situation irrégulière se verra dresser contravention, conformément à la législation sur le séjour des étrangers en France.

« signale particulièrement à M. de Monzie, Ministre des Travaux publics que le Conseil d'arrondissement de Cahors serait heureux de voir attacher son nom à l'édification d'une œuvre audacieuse et grandiose qui favoriserait non seulement la prospérité de la région du sud-ouest, mais aussi la prospérité de la France et son rayonnement dans toutes les parties du monde. »

Pour la chasse à la bécasse et à la palombe

Vœu présenté par M. Gipoulou

Considérant que le canton de Puy-l'Evêque est en grande partie très boisé notamment les communes de Saint-Martin, Montcabrier, Duravel, Puy-l'Evêque, Prayssac, etc... que l'existence de ses bois favorise le passage des bécasses et des palombes, émet le vœu tout en étant partisan de la répression sévère du braconnage, que la chasse à la bécasse et à la palombe soit autorisée dans tout le canton de Puy-l'Evêque comme elle est autorisée dans les cantons boisés du département.

Pour la visibilité dans les virages

Vœu présenté par M. Courdresses

Considérant que le défaut de visibilité provoque des accidents graves et trop fréquents à la circulation des véhicules, le Conseil d'arrondissement,

Emet le vœu :

que les arbres et les haies soient constamment réduits à une hauteur permettant une parfaite visibilité, notamment à tous les virages, aux bifurcations et que celles-ci fassent l'objet d'une double signalisation, placée à 50 mètres au moins du point de jonction de ces bifurcations sur les routes nationales de grande communication et à trafic intensif.

TRISTE AFFAIRE

Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre dernier numéro, le Parquet de Cahors, s'est rendu, mardi, à Lacapelle-Marival pour procéder à une enquête au sujet d'une affaire de meurtres qui met en cause le nommé Victor Rafaillat, 67 ans, infirmier retraité des asiles d'aliénés de la Seine. La victime est une fillette âgée de 5 ans.

Rafaillat et sa femme, également retraitée des hôpitaux parisiens, habitent la villa des Roses, sur la route d'Anglars, à Lacapelle-Marival. Ils ont comme uniques voisins les époux Delbos, propriétaires, qui ont une fillette, Marie-Elise, âgée de 5 ans.

Il y a quelques jours, Mme Delbos remarqua que sa fillette, rentrant à la maison, avait ses vêtements en désordre. Elle lui en fit l'observation. L'enfant répondit de telle façon, que la mère, surprise, l'interrogea. Et la fillette, ingénument, raconta ce qui se passait entre elle et Rafaillat.

Les parents, indignés, se rendirent chez celui-ci et lui adressèrent de vifs reproches. Rafaillat menaça les époux Delbos de porter contre eux une plainte pour tentative de chantage.

Mais les époux Delbos firent examiner l'enfant par M. le docteur Cadiergues qui constata que la fillette avait été l'objet de pratiques odieuses et son corps portait des signes tellement précis que le doute n'était pas permis.

Plainte fut alors portée à la gendarmerie qui ouvrit une enquête et parvint à recueillir un certain nombre de déclarations qui lui permit de réunir un faisceau de graves présomptions contre Rafaillat.

Le Parquet de Cahors, prévenu, se rendit donc à Lacapelle-Marival et procéda à l'interrogatoire de Rafaillat.

Ses réponses furent embarrassées. Toutefois, il affirme son innocence et se déclare victime de la fatalité.

Après un très long interrogatoire, Rafaillat fut placé sous mandat de dépôt avec l'inculpation d'attentat aux mœurs.

Il a été transféré à la prison de Cahors, et écorché.

La fillette va être soumise à l'examen d'un médecin-légiste.

Pour la Défense nationale

La Fédération nationale des Anciens Combattants vient d'ouvrir une souscription en vue d'offrir un avion pour la Défense nationale. Cet avion, qui sera baptisé « l'Ancien Combattant », symbolisera l'héroïsme et l'esprit d'abnégation des hommes de la guerre. Il sera un exemple vivant pour les générations actuelles.

Mais, pour que « l'Ancien Combattant » prenne rapidement son vol, il faut souscrire.

Adresser la souscription au siège de la Fédération, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris (9^e).

Vente de Bleuets au profit des Orphelins de guerre et des Pupilles de la Nation.

On nous communique :

Sur autorisation de M. le Ministre de l'Intérieur, l'Office National des Mutilés, Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation, organise pour le 14 juillet une grande journée nationale consacrée par la vente de bleuets ou d'insignes au profit des orphelins de guerre et Pupilles de la Nation.

Le produit de la souscription sera employé pour encourager le mariage et l'installation à la campagne de ces victimes de la guerre particulièrement intéressantes qui ne peuvent plus à partir de leur majorité être aidées qu'avec le produit de libéralités.

Le produit net de la recette effectuée dans le département sera laissé à la caisse de l'Office départemental du Lot des Mutilés, Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation, pour les affectations prévues ci-dessus. Par cette mesure l'Office National a tenu à ce que les efforts départementalement faits en faveur des orphelins demeurent strictement acquis à leurs ressortissants directs.

Les bleuets qui seront vendus le 14 juillet ont un caractère symbolique pour les victimes de la guerre et leur confection permet de donner du travail à un certain nombre d'invalides particulièrement méritants. L'Office départemental est assuré de la collaboration des associations d'anciens combattants et victimes de la guerre et il compte sur la générosité habituelle de la population. Tous nos compatriotes auront à cœur d'arborer en cette journée de fête nationale le bleuet ou l'insigne de la Journée des Orphelins.

M. ROBIN, Chirurgien-Dentiste, à Cahors, informe sa clientèle que son Cabinet dentaire est transféré, 1, rue Hautserre (côté Magasin des Tabacs).

EDEN

SAMEDI, DIMANCHE (en soirée)
DIMANCHE (matinée)

Un grand film policier

Les Hors la Loi

et un superbe film d'aventures avec une grandiose mise en scène

Le dernier des Mohicans

CAHORS

COURS DE VACANCES

Afin de permettre aux élèves, dont les efforts n'ont pas été couronnés de succès aux épreuves de juillet, d'affronter les épreuves d'octobre dans les meilleures conditions possibles, un groupe de professeurs vient d'organiser dans le Lot un ensemble de cours par correspondance.

Tous renseignements seront fournis de vive voix ou par écrit, soit par M. Salusses, professeur au lycée (19, quai Ségur), soit par M. Salgues, professeur à l'E.P.S. (12, rue Joachim-Murat), à Cahors.

MUTILÉS DU TRAVAIL

On nous communique :

Nous rappelons à tous nos camarades mutilés du travail adhérents à la Fédération Nationale et non adhérents que notre congrès départemental aura lieu le dimanche 9 juillet, dans la mairie de Cahors, et commencera à 9 h. 30.

A ce congrès figurent nombreuses questions à l'ordre du jour, notamment les différents rapports présentés par le bureau départemental, ainsi que la situation financière du groupement.

Nous rappelons aussi qu'au cours de ce congrès, un repas fraternel aura lieu, dont le prix a été fixé à 20 francs par les camarades organisateurs de la section de Cahors et tous ceux qui veulent y participer sont priés de bien vouloir se faire inscrire ou écrire au plus tôt à notre camarade Sainte-Marie, 1, avenue de Toulouse, Cahors. — Le Secrétaire.

Compatriotes

Notre compatriote Mlle Edith Brousse, de Cazals, vient d'être définitivement reçue comme chirurgienne-dentiste devant la Faculté de Médecine de Paris. Nos félicitations.

Nous apprenons avec plaisir que notre sympathique compatriote, M. Jean Cabrol, externe des hôpitaux de Paris, a subi avec succès, tous les examens de quatrième année de médecine.

Nos bien cordiales félicitations au futur docteur, qui est un ancien élève du lycée Gambetta et le fils de M. Jules Cabrol, conseiller à la Cour des Comptes.

Service de Santé

M. Meynier, candidat élève officier d'administration de réserve du service de santé, ayant satisfait aux épreuves écrites du concours est déclaré admis à subir les épreuves orales.

Médaille militaire

Par décret en date du 25 juin 1939, la médaille militaire est conférée à M. Delprat, gendarme à Cahors. Nos félicitations.

DISTRIBUTION DES PRIX

La distribution des prix aux élèves du lycée Gambetta aura lieu le jeudi 13 juillet, à 10 heures.

La distribution des prix aux élèves du lycée Clément-Marot aura lieu le jeudi, 13 juillet, à 15 heures, sous la présidence de M. de Monzie.

Banquet populaire de l'Homme et du Citoyen

On nous communique :

Le comité d'organisation du banquet populaire pour commémorer dignement le 150^e anniversaire de la Révolution française, sous l'égide des Droits de l'Homme et du citoyen a décidé de faire appel par-dessus les partis à toutes les organisations républicaines qui s'autorisent de la Charte et de la défense actuelle des Droits.

Le banquet aura lieu le 14 juillet à midi, l'hôtelier de Douelle, sous les auspices de la section caducienne de la Ligue des Droits de l'Homme.

Le prix de ce banquet, fête de Fraternité civique et de solidarité sociale est de 16 francs.

Prière de s'inscrire d'urgence avant le jeudi 13 juillet, au café de la Promenade ou à l'auberge de Douelle ou à la Bourse du travail.

Pour le Comité : La section de Cahors de la Ligue des D.H.C.

Naissance

Nous apprenons avec plaisir que nos compatriotes Mme et M. René Barbet, de Dakar, viennent d'hériter d'un superbe garçon, prénommé Roger.

Nos vœux de santé à la maman et au bébé et nos compliments aux grands parents Mme et M. Barbet, de Cahors.

Chez les cheminots retraités

Les cheminots retraités de l'Union amicale, affiliée à la Fédération nationale des retraités des chemins de fer français et coloniaux, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu à Cahors, le dimanche 9 juillet, à 14 heures, dans une salle de l'Hôtel de Ville. Présence très recommandée.

PALAIS des FÊTES

SAMEDI 8, DIMANCHE 9 JUILLET
(en soirée à 21 heures)
DIMANCHE (matinée)

Harry BAUR, Georges RIGAUD
DANS

Sarati le Terrible

EN COMPLEMENT :

Une comédie gaie avec TICHADEL
Ernest a le filon

Concours de pêche

Un spectateur intéressé par le pittoresque de cette manifestation nous adresse les notes suivantes que nous publions volontiers :

Un temps splendide a présidé à cette pacifique compétition. Dès 1 h. de l'après-midi sur 320 inscrits, 330 amateurs de la gaulse se présentèrent au café de la Promenade où devait s'accomplir la formalité du tirage au sort des places.

Cette affluence de concurrents, qui dénote, décidément, que ce concours annuel est en train de s'inscrire dans le cycle des traditions caducriennes, ne fût pas sans créer un certain embouteillage, subi sans récriminations dans une atmosphère de bonne humeur. Mais comportant un léger retard sur l'horaire prévu.

C'est ainsi qu'à 15 h. 1/4 cette formalité accomplie selon un rite des mieux établis et scrupuleusement respecté, malgré la cohue, l'appel au rassemblement retentit par une martiale sonorité de clairons de la Diane de l'Avenir Cadurcien.

C'est la première phase de la « bataille », qui va se livrer, tout à l'heure, tout le long de la courbe sinueuse du Lot, proche de l'abrupt et haute enceinte médiévale coiffée de tours, de fleches, de pignons, d'échauguettes et de crénaux démantelés, en une vision moyennéageuse, digne du burin d'un Gustave Doré.

Mais trêve de lyrisme... les cuivres appellent à l'action pour la formation du cortège en vue du défilé.

Le moment est solennel. Tout le bataillon se met sous les armes avec le « fourniment » complet. Cela rappelle un équipement de guerrier ; chacun a sa « lance », éfilée, une épauvée, le panier ou un seau pour le butin, la boîte à appât, la boîte à l'amorçage. Certains de ces accessoires portent encore la marque de fabrication d'une telle spécialité de sardines à huile ou d'un bouillon réputé.

Les couvre-chefs sont tous de taille pour parer aux morsures du soleil.

Cependant, malgré cet accoutrement qui voudrait être fantaisiste, le « bataillon », pris dans son ensemble, offre un aspect général d'homogénéité par suite de l'équipement réglementaire imposé et suivant les engins seulement permis.

Les « lignes » s'allignent en bon ordre.

Président en tête à côté de la bannière, la colonne s'ébranle précédée par la clique de l'Avenir cadurcien. La musique au rythme impérieux, rend les jambes élastiques et le pas est observé.

Quelques citoyens envoient de la main un salut amical à leurs amis et concitoyens. De la terrasse des cafés, viennent des applaudissements sympathiques ; M. Rescoussie Danet, Président de la Société des pêcheurs à la ligne, en présence de ces manifestations de sympathie, salue pour tous son chapeau virant en l'air... à la mousquetaire.

Nous voici sur la berge où va se dérouler le concours. La place de chacun est assignée. Tout est prêt. Un coup de feu. Le concours commence.

Nous remarquons un groupe de curieux qui semble affectionner spécialement l'endroit où se trouve un réputé pêcheur cadurcien. Nous sommes personnellement profane en matière de pêche mais cette « faveur » dont jouit ce concurrent de la part du public n'est pas sans nous intriguer.

Que se passe-t-il ?

Nous allons le savoir car un spectateur dit à l'autre « nous allons bien voir s'il est toujours plus dégoûté que les autres et s'il renouvellera son exploit de l'année dernière ».

Il faut croire que ce pêcheur possède des dons mystérieux ou qu'il a fait un pacte avec Téthys, car il n'a pas failli à sa réputation de fin pêcheur, nous disons, nous de fameux pêcheur. Le mot n'est pas de trop car la « clientèle » qui l'observait ne fut pas volée.

Il fit voir comment l'on fait, même à un endroit imposé pour prélever sur le Lot et en un tournemain, une bonne friture et sans rien... « casser » !

Après quoi nous n'apprenons rien à personne en disant qu'il fut une fois de plus le vainqueur prévu de ce placide concours.

Pendant ce temps, sur le terre-plein, de l'Avion Cadurcien, aménagé pour la circonstance, l'Etat-Major officiait cartes déployées sur des tables... pardon les cartes étaient représentées par des états aux multiples colonnes où les contrôleurs se livraient à des calculs relativement compliqués pour le classement final en jugeant des prises en valeur du nombre, de la grosseur, du poids (volume et densité), etc..., sous l'œil des Présidents MM. Rescoussie Daniel, Vidallac Henri et des membres du bureau, MM. Planavegnre Pierre, Chambon François et Delhès Eloi qui menèrent à bien leur tâche en organisateurs expérimentés. — Un spectateur.

Bonne chasso

M. Ambert, de Maxou, a abattu, ces jours derniers, une grosse renarde. Compliments.

Cours Pigier

COUPE, COUTURE, MODES, LINGERIE

Après 6 mois de Cours vous aurez terminé votre apprentissage, et 3 mois après vous aurez récupéré ce qu'il vous aura coûté. Voyez l'Exposition de travaux d'Arts féminins réalisés par des élèves après quelques mois de Cours, chez « RAYMONDE », Boulevard Gambetta.

BREVET ÉLÉMENTAIRE

Sont admissibles : Aspirantes :

Mlles d'Ardillon-Miramon, Astorg, Auriac, Beauville, Besse, Belvéze, Bessières Odette, Barre, Bonfils, Bonnefoi, Boon, Boudou, Bourdet, Bousquet Marie-Madeleine, Bru, Calméjane M.-L., Calméjane N., Causssédiès, Cavarroc, Combarieu, Comte, Constant, Costes Jeanne-Marie, Dayma, Dehuel, Delbru, Delprat, Delpy, Deviers, Falguères, Francoval Elise, Gindre, Goedvriond, Jarzac, Freyssinet, Lavielle, Labernardie, Lagoutte Marie, Lagoutte Andrée, Lamotte, Laval, Lavigne, Longou, Maymayou, Monsarat, Monsarat, Nicouleau, Pendaries, Peyrichou, Rautzières, Rembault, Richard, Roudergues, Rougié Jeanne, Sabatié Henriette, Sabatié Hélène, Saintemarie, Solaucrup Sarah, Soubrié, Soulier, Thouron, Turlan, Valette.

Aspirants :

Sont admissibles :

MM. Besse Christian, Brouillonnat, Calvet, Courdès, Degand, Delteil, Delshaut René, Fabre, Fréjaville Gilbert Honoré, Galy, Masbou, Peytavy, Richard, Valade Noël, Vidal, Villate.

Ecole Normale d'Instituteurs

Aspirants :

Sont admissibles :

MM. Arlie, Beigué, Blondel, Delfour, Dubois, Fourgeaud, Gallard, Lanxat, Lapote, Lasfargues, Marty Maurice, Pagès, Petit, Péchazal, Planacassagne, Ségala, Scutat, Tannays, Vialard, Vincent.

Ecole Normale d'Instituteurs

Aspirantes :

Mlles Abral, Amouroux, Andral, Arnould, Barre, Besse, Bessou, Bonnet, Bovard, Bressol, Carbonel, Charlot, Cousy, Cros, Freyssinet, Jarrige, Ladirat, Labrat, Laurié Albert, Lavergne, Lavielle, Louidières, Maradée, Maury, Mercadier, Millat, Montel, Peyre, Plagnol, Pons, Rebière, Rigal, Roques, Roudergues, Salingardes, Singlard, Vessio, Vialar.

BREVET D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR

Aspirants :

Sont admissibles :

Mlles Astorg, Beauville, Bourdet, Constant, Dayma, Francoval Elise, Richard, Rougié Jeanne-Marie-Cécile, Soulaiges.

Aspirants :

MM. Barrier, Charieras, Galy, Masbou, Villate, Delfour, Pagès, Planacassagne.

Concours général des Lycées de France

Dans la liste des lauréats du concours général entre les meilleurs élèves des lycées et collèges de France et des colonies, nous relevons avec plaisir le nom de notre jeune compatriote M. Yves Martin, élève du lycée Voltaire, à Paris, qui a obtenu le premier prix de mathématiques.

En 1938, il avait obtenu le deuxième prix de mathématiques.

Nous adressons à M. Yves Martin, qui est le fils de notre excellent compatriote M. Martin, ingénieur chimiste chef au ministère des Finances, originaire de Cahors, et neveu de M. Barascou, le sympathique receveur des P.T.T. en retraite, nos bien sincères félicitations.

POUR QUE LA FRANCE SOIT FORTE SOUSCRIVEZ AUX BONS D'ARMEMENT

Intérêts 3 1/2 % — Coupures de 500, 1.000, 10.000, 100.000, 1 million de francs
Exempts de toute taxe spéciale frappant les valeurs mobilières et de l'impôt général sur le revenu

AÉRO-CLUB DU QUERCY

Il est rappelé aux membres de l'Aéro-Club du Quercy, qu'une assemblée générale aura lieu le vendredi 7 juillet, à 20 h. 30, à la Chambre de Commerce, afin de former les différentes commissions d'organisation de la fêta aéronautique du 17 septembre.

Il ne sera pas envoyé de convocation individuelle.

Salubrité publique

L'agent Meyre, ayant surpris deux ménagères, l'une demeurant rue du Bousquet, l'autre, rue Ste-Barbe, au moment où elles vidaient les papiers à ordures dans la rue, leur a dressé contravention.

L'agent St-Martin a dressé procès-verbal à des ménagères habitant rue du Portail-Alban, rue des Trois-Baudours, rue Ste-Claire, Bd Gambetta, pour dépôt d'ordures sur la voie publique.

Boule Cadurcienne

Réunion le vendredi 7 juillet, à 20 h. 45, Café du Champ de Mars. Ordre du jour : Formation des quadrettes pour le concours de Catus du 9 juillet.

Stationnement interdit

Les agents Mourgues et Ganiel, de service de nuit, ont dressé contravention à des propriétaires de Payrac, et de Cahors, pour avoir laissé leurs voitures en stationnement sans lumière, sur la voie publique.

Moto contre vélo

Une moto pilotée par M. Tournié, a heurté, sur la route du Basti, un cycliste, M. Basile Dissac, propriétaire, conseiller municipal de Carluac.

M. Dissac a été violemment projeté sur la route et a reçu de nombreuses contusions.

Noyé dans un puits

M. Adrien Drigou, 23 ans, de Moussac (commune de Gindou) était allé chercher de l'eau à un puits un peu distant de sa maison.

Ne revenant pas, ses parents inquiets allèrent à sa recherche. Hélas ! il était tombé dans le puits. Il fut retiré aussitôt, mais il était mort.

Vol d'une bicyclette

M. Vergnes, facteur auxiliaire des Postes, à Cressensac, avait confié sa bicyclette à M. Roche, garagiste dans la localité, pour réparations. Quand le facteur revint chercher son vélo, M. Roche constata qu'il avait disparu. Plainte a été déposée.

Suicide

Mme veuve Marie Roucaud, 69 ans, sans profession, demeurant à Prudhomat, a été trouvée pendue dans le grenier de sa maison.

Mme Roucaud, depuis la mort de son mari, était devenue neurasthénique et était l'objet d'une surveillance de la part de sa famille.

Arrestation de miliciens espagnols

Les gendarmes ont procédé à l'arrestation de trois réfugiés espagnols qui, évadés du camp de Septfonds, s'étaient rendus à Dégagnac et avaient été embauchés chez M. Vialard.

Procès-verbal, en outre, a été dressé contre M. Vialard pour avoir embauché les miliciens sans en avoir fait, au préalable, la déclaration à la préfecture.

Camion contre auto

Au cours d'une collision qui s'est produite route d'Asprières (Aveyron), entre un camion conduit par un entrepreneur de Capdenac et une voiture de tourisme, les trois occupants de cette dernière, M. Caritonski, fournisseur, boulevard Sébastopol, Paris, Mme et Mlle Caritonski ont été grièvement blessés.

Ils ont été transportés à l'hôpital de Figeac.

Pêche avec engins prohibés

Surpris en train de pêcher dans un ruisseau, au lieu dit « Pont de Rhodes » (commune de Calviac), avec 8 filets dits « araignées », M. Justin Bès, retraité, demeurant à Aurillac, s'est vu dresser contravention.

Trouvailles

Il a été trouvé : un chapeau, par M. Boutot ; un pyjama, par M. Roland ; un briquet, par M. Peindaries ; un porte-monnaie, par M. Sallien ; une paire de lunettes par Mlle Molinié.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montrater

Journée des colonies de vacances. — M. le Préfet a fixé au 9 juillet, la vente d'insignes, au profit des colonies de vacances de la Fédération des œuvres laïques du Lot.

Huit enfants de notre canton vont partir prochainement, avec une légère collaboration des familles ajoutées aux ressources diverses du comité cantonal.

Pour aider au développement de l'œuvre si intéressante des colonies de vacances vous ferez bon accueil dimanche 9 juillet aux fillettes et aux garçons qui vous offriront les gais insignes de la F.D.O.L.

Naissance. — Nous sommes heureux d'annoncer la naissance d'une fillette prénommée Odile-Marie, troisième enfant de notre sympathique pharmacien de Castelnau-Montrater, M. Simon.

Nous adressons au papa et à la maman nos bien vives félicitations et nous déposons sur le berceau de la mignonne fillette nos vœux de santé et de bonheur.

Douelle

Inventaire des tabacs. — Les inventaires des tabacs (1^{re} partie), commenceront, pour la commune de Douelle, le lundi 10 juillet.

Villesèque

Outrages à la pudeur. — La gendarmerie de Luzzech a ouvert une enquête au sujet d'une affaire d'outrage public à la pudeur qui aurait été commis ces jours derniers dans notre commune.

Touzac

Baccalauréat. — Sur la liste des élèves du lycée Clément-Marot à Cahors, reçues définitivement aux examens du baccalauréat 2^e partie philosophie, nous relevons avec un vif plaisir le nom de Mlle Janine Magot, fille de Mme et M. Magot, nos dévoués instituteurs.

A la jeune bachelière et à ses heureux parents nous adressons nos sincères félicitations.

Puy-l'Evêque

Tombola de la Caisse des Ecoles.

Liste des numéros gagnants : 109, 127, 157, 173, 190, 217, 223, 246, 265, 293, 305, 335, 341, 371, 386, 401, 434, 442, 476, 493, 514, 529, 548, 566, 599, 613, 632, 641, 671, 688, 705, 721, 741, 776, 783, 802, 828, 848, 874, 884, 901, 932, 958, 963, 998, 1016, 1022, 1041, 1074, 1082, 1103, 1133, 1145, 1171, 1192, 1211, 1234, 1249, 1265, 1291, 1315, 1337, 1346, 1373, 1385, 1410, 1424, 1455, 1465, 1496, 1509, 1534, 1557, 1564, 1596, 1612, 1636, 1650, 1668, 1699, 1703, 1725, 1759, 1771, 1784, 1815, 1824, 1853, 1863, 1896, 1904, 1932, 1957, 1975, 1999, 2017, 2031, 2054, 2079, 2081.

Duravel

Succès universitaires. — Mlle Rey, dont nous avions annoncé l'admission au baccalauréat philosophie, a été définitivement reçue avec mention. De nouveau nous lui adressons nos félicitations.

Nous sommes heureux, également, d'annoncer le succès écrit et oral au certificat de licence de grec, de Mlle Josette Cax, fille de l'adjoint au Maire ; c'est une excellente élève du lycée de Versailles et qui n'a jamais eu d'échec dans ses examens.

Nous la félicitons ainsi que ses parents.

Grézels

Baccalauréat. — C'est avec plaisir que nous apprenons que Mlle Annette Lagard, élève du lycée Clément-Marot, à Cahors, fille de Mme et M. Lagard, nos sympathiques instituteurs, vient d'être définitivement reçue au baccalauréat 2^e partie, philosophie.

Nous adressons à la jeune lauréate et à sa famille nos bien vives félicitations.

Elle a pu faire la moisson

Mme L. Dély est cultivatrice à Loupiac (Aveyron). Elle était si lasse, si fatiguée, qu'elle n'aurait pu à faire face aux durs travaux de la ferme. « C'est avec surprise — écrit-elle — que je voyais arriver le moment de la moisson. J'ai eu la bonne idée d'essayer la Quintonine et j'ai pu faire la moisson sans fatigue. » La Quintonine est une inépuisable source de force, de résistance et d'entraînement. Faites l'essai pour 5 fr. 85. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Figeac

Béduer

Etat civil du premier semestre. — Au cours du 1^{er} semestre de l'année 1939, il a été inscrit sur les registres de l'état civil de la commune de Béduer :

Deux naissances : Roger Richard, à Martignes ; Robert-Louis Couderc, aux Caudamines.

Huit décès : Veuve Marie Bouscasse, du mas de Vergne ; veuve Léopold Boutarie, du mas de la Croix ; Marie Cavarrac, à Lafondalan ; Fannie Cavarrac, à Sauvegarde ; Virgile Larnaudie, à la Bouyssonnette ; Sylvane Fabre, à Martignes ; Sylvain Roumégous, à la Bouyssonnette ; Marie Villès, à la Bouyssonnette.

Labathude

Succès universitaire. — Notre excellent compatriote M. Honoré Loupiac, instituteur à Montrédon, licen-

cié en droit et licencié des lettres, vient d'obtenir le diplôme d'études supérieures de philosophie.

Nous adressons à M. Honoré Loupiac, nos bien sincères félicitations.

Ma tension artérielle élevée

m'amenaît des troubles pénibles

Grâce à la cure de Sels Lorgan, ma tension a baissé très fortement et mes troubles ont été heureusement soulagés. En même temps, mon état général s'est amélioré (M. Dubois, aux Chartiers de Couy, Cher). La cure de Sels Lorgan décongestionne le foie et purifie le sang, et son action contre l'hypertension et l'artériosclérose est due en partie au chlorure de magnésium qui entre en forte proportion dans sa formule. La cure 9 fr. 05. Ttes Phies.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Baccalauréat. — Nous apprenons avec plaisir que Mlle Andrée Galou, fille de M. Galou, contrôleur principal des Contributions Directes à Brive, ancien contrôleur à Gourdon et M. Jacques Taillade, élève du lycée Gambetta à Cahors, fils de M. Louis Taillade, ancien Directeur du « Gourdonnais », viennent de subir avec succès les examens du baccalauréat. Vives et sincères félicitations.

Assemblées générales. — La section du Lot du Syndicat national des Instituteurs tiendra ses assises annuelles dimanche 9 juillet, à Gourdon, sous la présidence de M. André Delmas.

Le lendemain, la Fédération départementale des œuvres laïques tiendra son Congrès annuel, à Gourdon, également, sous la présidence de M. Claude Bellanger, secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement.

A cette occasion, la jeune troupe « Los Brusos carsinolos » présentera son programme avec tous ses jeunes artistes.

Accident. — Lundi dernier, au cours de l'épreuve cycliste qui avait lieu sur la piste du tour de ville, le jeune Jean Ayzac, 10 ans, a provoqué la chute du coureur Chastaing, de Périgueux, en traversant la piste.

Assez sérieusement blessé, Chastaing dut abandonner la course à son grand regret, ayant un bon rang au classement au moment de l'accident.

Quant à l'enfant, il n'eut que de légères contusions.

Notre foire. — Cours moyens, pratiqués à la foire de Gourdon, le 30 juin 1939 :

Boeufs de boucherie, 300 à 320 fr. ; quelques rares extraits, à 330 fr. ; bœufs de travail et d'élevage, 270 à 320 francs, le tout les 50 kilos ; moutons de boucherie, 6 à 7 fr. ; extraits, 7 fr. 50, le kilo ; agneaux de lait pour la boucherie, 6 à 7 fr., extraits, 7 fr. 50 ; porcs de charcuterie, 440 à 450 fr. les 50 kilos ; porcelets, 280 à 350 fr. l'un, selon qualité et grosseur ; chevreaux, 6 fr. le kilo ; poulets de grain, 7 fr. 50 ; poules, canards, dindes, 5 à 6 fr. ; lapins, 2 fr. 50 à 3 fr., le tout le demi-kilo ; œufs, 5 fr. la douzaine ; oisons, de 10 à 15 jours, 30 à 40 fr. ; de deux mois environ, 80 à 90 fr., le tout la paire.

Vaire, 55 fr. le sac de 80 litres ; pommes de terre, 1 fr. 50 à 2 fr., le kilo ; oignons blancs, 0 fr. 50 à 0 fr. 75 le paquet de 5 ; fèves, 1 fr. le kilo ; petits pois, 2 fr. le kilo ; cerises 2 à 3 fr. le kilo ; asperges, 4 fr. la botte ; salades, 0 fr. 50 l'unité.

Prochaine foire, le 22 juillet.

Souillac

Accident d'auto. — Une auto dans laquelle avaient pris place 4 personnes s'est renversée dans un tournant de la descente de Saint-Etienne. Un des occupants, M. Antoine Pébeyre a eu une coupure à la face. Il a reçu les soins de M. le docteur Certain. Les autres occupants n'ont pas eu de mal.

Le « Journal du Lot » est en vente à PARIS

BAZAR D'ORSAY 13, rue du Bac, 7

Petites annonces économiques

INDÉFRISABLE sans fils, procédé moderne, la tête entière, tout compris, depuis 50 francs. Coiffure Delcombel, 8, Bd Gambetta, Cahors.

ACHÈTERAI petite propriété à flanc de coteau, maison 3-4 pièces, petites dépendances, jardin minimum 3.000 m², environs Cahors. Faire offres Bureau du Journal qui transmettra.

Dernière heure

La question de Dantzig

De Dantzig. — Aux dernières nouvelles, les travaux pour la remilitarisation de la Ville Libre se poursuivent avec plus de précipitation encore que durant les jours précédents, 800 ouvriers citoyens polonais ont été renvoyés.

Livres défendus en Allemagne

De Berlin. — Une circulaire du ministre de l'Instruction publique du Reich invite les directeurs d'école à expurger des bibliothèques scolaires tous les livres concernant la Légion étrangère française, parce que susceptibles de « produire » un effet troublant sur les jeunes gens qui manquent encore de stabilité.

Croisière de la flotte italienne en Méditerranée orientale

De Rome. — Les journaux annoncent que la deuxième escadre navale appareillera dimanche, pour effectuer une croisière en Méditerranée orientale. Au cours de cette croisière, les navires toucheront, notamment, certains ports de la Libye et de la mer Egée.

50 Italiens quittent la Corse

De Bastia. — Le courrier italien « Citta di Bastia » est parti pour Livourne ayant à bord 50 passagers, hommes, femmes et enfants, rapatriés par les soins du gouvernement italien.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Jacques MAUREILLE ; Madame et Monsieur Maurice MAUREILLE ; Monsieur Edouard MAUREILLE ; Madame et Monsieur Joseph MAUREILLE ; Madame et Monsieur Paul MAUREILLE et leur fils ; Mademoiselle Céclie MAUREILLE ; Madame et Monsieur Raymond FAYAT ; et toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Antoine MAUREILLE leur père, grand-père et arrière-grand-père, décédé le 4 juillet 1939, à l'âge de 90 ans. Les obsèques ont eu lieu le jeudi 6 juillet 1939 en l'Eglise Saint-Joseph de Souillac (Tulle),

68, boulevard Gambetta à Cahors.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

AGENCE IMMOBILIÈRE
ACHAT - VENTE & LOCATION
D'IMMEUBLES - PROPRIÉTÉS DE
RAPPORT & D'AGRÉMENT
ANTIQUITÉS

Châteaux - Maisons - Villas - Jardins
Bois - Fonds de Commerce

A.-Cyrille VAISSIÉ
2, Rue du Portail-Alban, 2
CAHORS (Lot)

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication Iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 15 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les pharmacies

Cabinet Immobilier

(20^e année)

J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar-Joffre

CAHORS
VENTE ET ACHAT
toutes propriétés

Châteaux, villas, tous immeubles
ville et campagne

TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce

Prêts hypothécaires
RENSEIGNEMENTS GRATUITS

ETUDE de Maître BOYER
Huissier à Cahors

VENTE

aux Enchères Publiques

Il est rappelé que le samedi 8 juillet 1939 à 13 h. 30, devant le marché couvert à Cahors, il sera procédé à la vente aux Enchères publiques d'un mobilier important.

15 0/0 en plus au comptant.

J. BOYER.

ETUDE

DE
Maître Gaston VAUTIER
Administrateur et Liquidateur
de Sociétés

57, rue de Rome, PARIS

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte s.s.p. en date à Paris du 19 juin 1939, enregistré à Latronquière, le 26 juin 1939, folio 44, case 615, Monsieur Marc DRAIS, Entrepreneur de transports, demeurant à Vanves (Seine), 37, rue Sadi-Carnot ; Monsieur LOUIS Charles, Administrateur de Sociétés, demeurant à Colombes (Seine), 15, rue Jean-Binet ; Monsieur Etienne MARETS, Remisier en Bourse, demeurant à Rueil (Seine-et-Oise), 36, rue des Courtils ; Monsieur Louis PLENECASSAGNE, Ingénieur-Prospecteur, demeurant à Paris, 38, rue de Laborde (8^e) et Monsieur TRICHARD André, Remisier en Bourse, demeurant à Paris, 10, rue Euryale-Dehaynin (19^e), ont constitué entre eux, pour une durée de quatre-vingt-neuf ans, une Société à responsabilité limitée, sous la dénomination de : « GHOUPPEMENT MINIER DU CENTRE » avec siège social à Montet-et-Bouzal (Lot), au capital de quatre cent mille francs, divisé en 400 parts de mille francs chacune, attribuées aux apporteurs de la manière suivante :

284 parts à Monsieur LOUIS ; 63 parts à Monsieur DRAIS ; 15 parts à Monsieur MARETS ; 20 parts à Monsieur PLENECASSAGNE ; 18 parts à Monsieur TRICHARD.

La Société a pour objet l'exécution de recherches et études minières, ainsi que l'exploitation des gisements au fur et à mesure des autorisations administratives.

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice comprendra par exception le temps écoulé depuis la constitution de la Société jusqu'à fin décembre 1939.

Messieurs DRAIS et LOUIS ont été nommés gérants pour toute la durée de la Société, ils pourront agir ensemble ou séparément.

Deux originaux du dit acte ont été déposés, conformément à la loi, au Greffe du Tribunal Civil (jugeant commercialement), de Figeac, à la date du quatre juillet mil neuf cent trente-neuf.

ARTICLES ALAYRAC
pour rue Mar-Foch
FÊTES CAHORS

Feuilleton du « Journal du Lot » 6

PIERRE DHAËL LES DERNIERS SANGLOTS

— Mais j'en suis certain, répondit Gérard doucement. Seulement, ce sont deux femmes différentes, qu'on doit traiter différemment. Je suis convaincu que Mlle de Rovaire n'accepterait point un rendez-vous dans une maison de thé, mais je ne trouve aucun mal à ce que Mlle de Laroy l'accorde. Elle est plus à la page, voilà tout.

Régis réfléchit une seconde.

— Josiane, reprit-il, est une charmante jeune fille, je n'en disconviens pas. Mais, pour ma part, je suis très moderne, et justement, cette retenue, cette attitude réservée envers les hommes, me semblent particulièrement cocoon. Pour l'extérieur, c'est une jeune femme très dans la note, jolie et élégante ; mais, au fond de son cœur, elle a des goûts d'il y a vingt ans.

Gérard dit, pensif :

« C'est justement ce qui me plaît en elle. »

Les jeunes gens étaient arrivés à quelques pas de la maison de thé.

— C'est là, fit Régis avec un sourire de triomphe. Sauve-toi, maintenant, au plus vite, Gérard... Si elle arrivait tout de suite je paraisrais avoir manqué de discrétion.

— Au revoir, vieux.

— N'oublie pas complètement le chemin de mon logis.

— Non, j'irai te voir un jour de cette semaine.

— C'est entendu.

— A bientôt !

IV

Au moment où il entra dans le salon de thé, Régis de Bassières, comme on se décharge d'un fardeau, laissa derrière lui tous les ennuis de l'existence.

C'était, dans la vie, un énergique et un fort.

Il savait dire à ses soucis : « Je veux être heureux, un jour au moins... Tâchez de me laisser tranquille ! »

Et il avait le pouvoir de les oublier totalement.

Les femmes élégantes et les jeunes gens, que cette heure intime réunissait avec plus ou moins de mystère, autour des petites tables, dans l'assourdissant vacarme du jazz, ne se doutaient point, en voyant entrer ce grand jeune homme d'une beauté remarquable, l'air calme et satisfait, que c'était le fils de M. de Bassières, de la grande firme industriel-

le « De Rovaire et Bassières » qui, dans un mois au plus tard, devrait déposer son bilan et connaîtrait, dans le plus complet désastre, les humiliations d'une faillite.

D'un rapide coup d'œil, Régis parcourut la salle. Il découvrit bientôt, dans un coin, une table un peu écartée, ce qui lui permettait d'avoir avec Raymonde quelques instants d'isolement et de doux entretien.

Il s'y installa aussitôt, les yeux fixés sur la porte d'entrée.

Le maître d'hôtel se présenta.

— Monsieur désire ?

— Voulez-vous attendre un instant ?... Je commanderai tout à l'heure.

Le maître d'hôtel comprit.

Il eut un vague sourire.

— Bien, monsieur.

Puis, tranquillement, il avança un second fauteuil.

Pendant les quelques minutes où il demeura seul, Régis, rapidement, récapitula les événements de ces derniers jours. Jusque-là, l'idée d'épouser Raymonde, si elle lui était venue, ne s'était pas implantée dans son esprit d'une façon précise.

Il se disait :

« Les heures que nous vivons sont douces. Pourquoi ne point les prolonger simplement, au lieu de chercher à en transformer le charme ? »

